

ACTO ANTI-MOUCHES

Stickers

Sous forme de papillon, **ACTO STICKERS ANTI MOUCHES** s'utilise sur toutes les fenêtres de la maison, de la caravane...

Composé d'**insecticide** et d'**attractif alimentaire**, il permet d'éliminer les **mouches** pendant **3 mois**. Les mouches, attirées par les couleurs vives du papillon se posent sur la surface du sticker et vont consommer l'insecticide.

Celui-ci agit principalement par **ingestion**, mais aussi par **contact**, sur le **système nerveux des mouches**. Elles meurent quelques minutes après sans rester collées au papillon.

Décoratif, discret et sans odeur, le sticker **ACTO** est un moyen de lutte facile à mettre en œuvre.

Formule Longe Durée : Toute espèce de mouches

Un sticker protège une pièce de 10 m² pendant 3 mois

COMPOSITION en % (m/m) :

Acétamipride (CAS n°160430-64-8) : 4,4 % - 7,3 mg par sticker
Amérisant

MODE D'EMPLOI :

1. Décoller le sticker adhésif de son support (face verso).
2. Le positionner sur la partie supérieure de la vitre, hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
3. Oter le film protecteur (face recto) à l'aide de la languette.

Le sticker peut s'enlever facilement sans laisser de traces, en fin de saison par exemple.

Utiliser un sticker par fenêtre ou pour 10 m². Conserver à l'abri du gel, entre 5°C et 35°C.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le produit et son emballage en déchetterie.

Ne pas toucher la surface du papillon.

Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.



Utilisez les produits biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement